L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 JUILLET 1848.

Imprime et publié par MAGNE & WEISSE, No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 25 JUILLET 1848.

CANDIDATS WHIGS.

POUR PRESIDENT:

ZACHARY TAYLOR, DE LA LOUISIANE.

POUR VICE-PRESIDENT:

MILLARD FILLMORE, DE NEW-YORK.

Ticket Electoral:

Premier district ......JACQUES TOUTANT.
Second district ......J. P. BENJAMIN.
Troisième district ......MANUEL J. GARCIA.
Quatrième district ......C. ADAMS, Jr.
Cinquième district ......JOHN MOORE.
Sixième district ......JAS. G. CAMPBELL.

Mes voeux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.

Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.

MILLARD FILLMORE.

ACCEPTATION DU GÉNÉRAL TAYLOR.

Nous publions ci-dessous la correspondance échangée entre M Morehead, président de la convention nationale whig, et le gen Taylor. Cette correspondance a paru hier matin dans les colonnes du *Bulletin* qui en a obtenu communication avant la publication officielle. Les deux lettres sont remarquables, mais celle de Taylor se distingue, comme tout ce qui émane de la plume du vieux soldat, par la vigueur de la forme, un vrai sentiment patriotique et cette modestie qui est le fond du caractère de notre candidat.

Philadelphie, 10 juin 1848.

Au général Zachary Taylor.

Monsieur,—A une convention des whigs des Etats-Unis, tenue dans cette ville, le 7 du courant, et continuée jusqu'au 9, vous avez été nommé comme candidat pour la Présidence des Etats-Unis aux prochaines élections présidentielles.

Le président de la convention a été requis, par une résolution, de vous communiquer le résultat des délibérations et de demander votre acceptation de la candidature.

En ma qualité de président, j'ai l'honneur de vous transmettre cet avis et je vous demande votre acceptation.

Permettez-moi, monsieur, d'espérer que celui qui ne recule devant aucune responsabilité et qui ne refuse d'accomplir aucun des devoirs que lui impose son gouvernement, ne refusera pas de répondre à l'appel enthousiaste de ses concitoyens.

Je suis, monsieur, avec les sentiments de la plus haute considération,

Votre très obéissant serviteur,
J M MOREHEAD,
Président de la Convention nationale whig.

Bâton Rouge (Louisiane), 15 juillet 1848.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 10 juin, m'annonçant que la Convention whig, qui s'est réunie à Philadelphie le 7 de ce mois, et dont vous étiez président, m'a désigné comme candidat pour la présidence des Etats-Unis.

Considérant la composition de la Convention et les citoyens nombreux et pleins de patriotisme qu'elle représentait, je ne puis qu'être profondément reconnaissant de l'honneur qui m'a été fait et de la confiance que l'on m'a témoignée en me désignant pour occuper le poste le plus élevé que puisse accorder le peuple américain.

J'accepte cordialement cette nomination tout en craignant de ne pouvoir remplir convenablement les devoirs d'une place qui exige les plus hautes capacités et un vrai patriotisme, et qu'ont illustrée les plus grands noms de notre histoire. Mais si le choix de la convention whig se trouve confirmé par le peuple, je m'efforcerai de remplir les nouveaux devoirs qui me seront dévolus de manière à justifier les légitimes espérances de mes concitoyens, et de maintenir dans toute leur plénitude la prospérité et la réputation de notre commun pays.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Votre dévoué serviteur,
Z. TAYLOR.

A l'hon J. M. Morehead, Greensboro, Guilford Co, Caroline du Nord.

MEETING D'INDIGNATION.—On sait que le refus du gouvernement de licencier les volontaires à leur arrivée aux Etats-Unis, a occasionné parmi ces derniers un profond mécontentement. Nous ne voulons ni approuver ni censurer la conduite de l'administration, nous ne faisons que constater un fait. Que les volontaires aient tort ou non de s'indigner, leur colère n'en sera pas moins funeste à M Polk. Voici un fait, entre mille, qui prouve que l'administration n'est pas en odeur de sainteté auprès de nos soldats-citoyens.

Le 3 juillet, 138 volontaires se rendant dans l'Ouest, à bord du bateau à vapeur *M. H. Homer*, se sont réunis en meeting, et après avoir exprimé leur indignation contre le gouvernement, dans un long préambule, ont adopté les résolutions suivantes:

Résolu que nous dénonçons sans restriction la manière dont on nous a transportés hors de la Nouvelle-Orléans, et que nous la considérons comme une mesure anti-démocratique, parce qu'elle dégrade les soldats-citoyens.

Résolu que, bien que nous ayons contribué à mettre au pouvoir la présente administration et versé notre sang pour elle sur une terre étrangère, nous combattrons aux prochaines élections contre elle et contre les soi-disant démocrates.

Résolu, que nous mettrons en œuvre tous les moyens honorables pour porter à la suprême magistrature de l'Union le général Z. Taylor, que nous considérons comme un excellent démocrate, un vrai patriote, l'ami du soldat, l'ami de la justice et de l'égalité des droits.

Cent trente-cinq volontaires, sur les cent trente huit présens, ont voté pour ces résolutions.

LA PENNSYLVANIE.—Notre correspondant de Washington nous écrit, à la date du 12 juillet:

"Les locofocos feront tous leurs efforts pour s'assurer le vote de la Pennsylvanie aux prochaines élections. Mais M. Wilmot—dont le nom est désormais inséparable d'une clause célèbre—s'est décidé, dit-on, à parcourir l'Etat et à haranguer le peuple pour rallier les votants à M. Van Buren. Il a assuré que dans son district seul, 1,500 voix locofocos passeraient au candidat des *Barnburners*. Des défections semblables auront lieu dans toutes les autres parties de l'Etat, et l'on estime que Van Buren y obtiendra environ dix mille voix démocratiques. Ce déchet, joint à la popularité réelle dont jouit le général Taylor, assurera au candidat whig une incontestable majorité dans la Pennsylvanie. Il y a là des milliers de locofocos qui voteront pour le candidat de leur parti au poste de gouverneur, mais qui ne soutiendront pas le général Cass. Personne n'en doute, et l'expérience du passé prouve que l'on n'a pas tort de raisonner ainsi. On a voulu décider M. Buchanan à se porter candidat, mais il est trop prudent pour y consentir. Il a raison de ne pas se compromettre de la sorte, car il y a quatre ans, on s'en souvient parfaitement, il a soutenu sur son honneur que M. Polk était en faveur d'un tarif protecteur et respecterait le Code fiscal de 1842."

CONGRÈS.

Nous trouvons dans les journaux de Louisville les derniers avis du Congrès.

SÉNAT—17 *Juillet*—M. Niles annonce qu'il demandera le lendemain la prise en considération du bill relatif à la création d'un chemin de fer jusqu'à l'Océan Pacifique.

Le bill des allocations maritimes est amendé et déposé sur le bureau.

Le Sénat s'occupe ensuite du bill pour modifier les lois relatives au pilotage.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Cocke présente une résolution invitant le président à faire savoir à la Chambre le montant des sommes qui ont été payées à M. Cass et au général Taylor, en distinguant les appointements ordinaires des appointements extraordinaires. La résolution est adoptée.

La Chambre adopte une résolution faisant don à l'Etat du Missouri de la pièce d'artillerie prise par le colonel Doniphan.

Le comité des affaires maritimes est requis d'examiner s'il ne convient pas de rétablir la marine sur le pied de paix.

M. Burt présente une résolution invitant le président à faire savoir à la Chambre le nombre des Indiens qui se trouvent dans l'Orégon, dans le Nouveau Mexique et dans la Californie, ainsi que le nombre des forts et celui des troupes qui sembleraient nécessaires pour garder ces provinces.

La Chambre adopte l'amendement introduit par le Sénat dans le bill des pensions.

Le bill des allocations civiles et diplomatiques est discuté ensuite en comité général jusqu'au moment de l'ajournement.

AU PEUPLE.

SOUVENEZ-VOUS QUE M. MILLARD FILLMORE s'est exprimé en ces termes à la Chambre de Représentans: *Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.*

SOUVENEZ-VOUS aussi que M. LEWIS CASS a tenu le langage suivant au Sénat des Etats Unis: *Je ne suis pas propriétaire d'esclaves,—je ne l'ai jamais été. Je réprouve l'esclavage en principe, et j'en demanderais l'ABOLITION dans tous les Etats-Unis, si nous pouvions l'effectuer justement, paisiblement et AISÉMENT.*

SOUVENEZ-VOUS que les abolitionistes, les *Barnburners*, et M. Giddings en particulier, dénoncent M. FILLMORE comme un homme dévoué aux intérêts du Sud, parce qu'il a proposé de rembourser au maître d'un esclave fugitif le prix de ce dernier.

SOUVENEZ-VOUS aussi que M. CASS a dit en plein Sénat qu'il aurait voté pour le proviso-Wilmot, si cette clause hostile à l'esclavage eût été mise aux voix pendant la session de 1846.

SOUVENEZ-VOUS que M. FILLMORE a voté pour une résolution ainsi conçue: *Résolu que ce gouvernement est un gouvernement de pouvoirs limités, et que, d'après la Constitution des Etats-Unis,* LE CONGRÈS NE PEUT PAS STATUER SUR L'INSTITUTION DE L'ESCLAVAGE DANS LES ETATS-UNIS DE LA CONFÉDÉRATION.

SOUVENEZ-VOUS aussi que M. Cass est d'avis que les habitans d'un territoire nouvellement acquis peuvent y abolir l'esclavage, en sorte que les Métis et les Indiens du Nouveau-Mexique pourront nous interdire, à nous propriétaires d'esclaves, l'entrée de cette province conquise au prix de notre sang, et qu'ils seront libres de créer à nos portes un foyer d'abolitionisme.

SOUVENEZ-VOUS que M. FILLMORE n'a jamais eu qu'une opinion et qu'il ne cherche pas à se concilier le Nord et le Sud par de *doubles déclarations*.

SOUVENEZ-VOUS aussi que M. Cass partage toutes les sympathies et tous les préjugés du Nord, bien qu'il ait affecté de faire une demi-conversion pour se concilier l'appui du Sud.

SOUVENEZ-VOUS de toutes ces choses, et défiez-vous de M. CASS, propriétaires d'esclaves.

☞ La malle du Nord a manqué hier au-delà de Mobile.

Chronique Locale.

RECORDER GÉNOIS.—Le recorder Génois a renvoyé hier, après les avoir successivement interrogés, 1o Samuel Wise, accusé de voies de fait et de vol—nous avons déjà raconté les circonstances de son arrestation; 2o. Kelly, complice de Wise; 3o Jean Wingefeld, accusé de voies de fait sur la personne d'Adam Rumelitch; 4o. Henry Lewis, prévenu de vol; 5o. James Scott, prévenu d'avoir détourné à son profit une somme de $70 que lui avait confiée un volontaire licencié nommé Charles Pollock.

M. Jean Settes a saisi le recorder d'une plainte contre M Alfred Wiltz. Il accuse celui-ci de l'avoir assailli avec une arme.

Un mandat d'arrêt a été décerné contre un individu qui a pénétré dimanche dernier dans le domicile de M. Bernard Audoy et a enlevé une bourse contenant de l'argent.

L'officier de police Bernard Seufshnayder a arrêté le nommé Thomas Spriggins, comme auteur présumé d'un vol commis à bord du brick Homère, amarré à Alger. On a été trouvé nanti de l'objet volé. Le recorder a renvoyé Spriggins par devant la 1re Cour de District.

2me MUNICIPALITÉ—William Johnson a été arrêté hier par la police de la 2me Municipalité pour vol et voies de fait; Richard Bonham, pour abus de confiance et voies de fait avec circonstances aggravantes, une douzaine d'individus, pour ivrognerie. Ces derniers ont été envoyés à la maison de travail.

3me MUNICIPALITÉ.—*Statistique criminelle*.—Nous nous sommes procuré, au bureau du recorder de la 3me Municipalité, les chiffres suivans qui constatent le nombre des arrestations pratiquées dans cette partie de la ville, depuis 1836 jusqu'à la présente année. C'est en 1836, on le sait, que la Nlle-Orléans a été divisée en Municipalités.

1836 de mai en décembre,		1069
1837 de janvier en décembre,		3744
1838 "	"	3393
1839 "	"	2438
1840 "	"	3393
1841 "	"	4312
1842 "	"	3069
1843 "	"	2996
1844 "	"	5057
1845 "	"	4395
1846 "	"	3783
1848 "	juillet	2702
Total,		42,799

Les recorders nommés pendant la période que nous venons d'indiquer—de 1836 à 1848—ont été MM. L. U. Gaiennié, le général Cuvelier, G. W. Bright, Alfred Lewis, A. Vivant, G. W. Lewis et P. Seuzeneau. Ce dernier a été réélu au mois d'avril dernier.

VOL ET VOIES DE FAITS.—Dimanche dernier, vers 7 heures du soir, quelques soldats des Etats-Unis se sont dirigés vers le logis de M. Baraud, près des casernes, y ont forcé une armoire et en ont enlevé une certaine quantité de hardes. Ils ont ensuite assailli plusieurs personnes du voisinage. Le commissaire du 3me district ayant voulu intervenir, a été maltraité par ces perturbateurs. Une plainte a été portée au bureau du recorder Seuzeneau.

ENQUÊTE.—Le coroner a pratiqué hier une enquête sur le corps d'un enfant nouveau-né, trouvé dans le ruisseau de la rue du Bassin, à l'encoignure de la rue Bienville. Le jury a déclaré que l'enfant était mort faute de soins.

ESCROQUERIE.—Mme Joséphine Brunklan a saisi hier matin le recorder Seuzeneau d'une plainte en escroquerie contre le nommé Andrew Mayer. Celui-ci, arrêté par l'officier de police Tiragno, a été sommé de fournir un cautionnement de $200 pour répondre de sa prochaine comparution devant le recorder.

UN VOL CONSIDÉRABLE.—Un homme de couleur libre, nommé Henry Eddington, alias George Henry Morgan, alias Dutch, a été arrêté samedi dernier, à la requête du Dr. Millan, qui l'accuse de lui avoir volé $1000 en or à Vera-Cruz. Eddington est encore accusé de s'être introduit dans l'Etat contrairement aux lois relatives aux hommes de couleur libre.

HÔPITAL DE CHARITÉ.—Le nombre des malades admis à l'Hôpital de Charité pendant la semaine qui vient de s'écouler, s'élève à 187. Pendant la même période, 191 personnes ont été renvoyées, et 13 sont mortes. Le nombre des malades actuels est de 187. Le département des fous en a reçu 26, et en a renvoyé 17; il renferme maintenant 129 patients.

LES BLESSÉS DE JUIN.

On lit dans le *Journal des Débats*, du 29 juin:

Voici les chiffres recueillis avant-hier dans les hôpitaux: il y a en ce moment à la Charité 120 blessés, au Val-de-Grâce 190, à l'Hôtel-Dieu 400; dans cet hôpital il en est arrivé un bien plus grand nombre, mais beaucoup ont succombé dans les premières heures. On compte 90 blessés à l'hôpital Dubois, 78 à la Clinique, 63 à Saint-Lazare.

Le général Damesme, qui est au Val-de-Grâce, a été amputé de la cuisse à la partie supérieure. L'opération, bien que très grave, présente des chances de succès. La fièvre cependant a été très violente la nuit dernière. Le général Lafontaine est rue de Richelieu, 69, à l'hôtel d'Espagne. Son médecin répond de sa guérison.

A l'hôpital Saint-Louis, il y a 500 blessés.

Les lits portent le nom du blessé, mais non sa qualité, car là, dans cet asile de la douleur et non de la justice, il n'a a plus, pour le moment, des vainqueurs et des vaincus, des gardes nationaux, des soldats et des insurgés; il n'y a que des blessés qui appartiennent tous à la science et qu'il faut guérir.

On arrive aux différentes salles en suivant des traces de sang qui n'ont pu être effacées encore. Dans les salles, le spectacle est navrant. Que de douleurs atroces! quelles plaies béantes! Les soldats de la ligne et de la garde mobile, soutenus par la conscience du devoir, espèrent presque tous, et la plupart avec raison.

Il y a là surtout des gardes mobiles: dans l'une des salles nous en avons trouvé un qui a une large blessure à la jambe; il a reçu une balle dans le tibia en enlevant un drapeau sur la barricade. Enveloppé dans son drapeau, plein d'ardeur et de courage, il nous demandait s'il ne pourrait pas bientôt retourner avec ses camarades. M. Jobert lui a répondu qu'avant peu il irait lui-même chercher la récompense qu'il avait bien méritée.

Plus loin se trouve un autre garde mobile qui a reçu une balle dans l'aine et une autre dans l'épaule; atteint d'un délire ardent, il s'imagine qu'il est encore au milieu des barricades; il s'empare de son oreiller qu'il frappe obstinément, prétendant que c'est un insurgé et qu'il veut le vaincre.

Un autre garde mobile a été amené à l'hôpital, privé de la vue et de l'ouïe; il souffre beaucoup, surtout quand on lui lève les paupières. La commotion du canon a seule produit cet effet nerveux, d'une énergie et d'un caractère étrange.

L'honorable représentant du peuple, M. Dornès, va beaucoup mieux; il est fort affaibli, et M. Jobert de Lamballe, qui espère bien le rendre à la santé, lui a recommandé le repos le plus absolu.

Dans la salle qui avoisine celle où se trouve Dornès, nous avons vu un capitaine de la garde nationale, qui est en état d'arrestation; il a reçu une blessure dans le bras, la gangrène s'y est mise. M. Jobert lui a annoncé qu'il ne pouvait répondre de sa vie qu'en lui coupant le bras. Ce capitaine a répondu qu'il voulait encore passer un jour avant de se décider à cette opération. Les instances des aides n'ont pu le déterminer à céder.

Non loin de cet insurgé se trouve le lit du commandant Morin, du 29e de ligne; ce brave militaire a été blessé en se précipitant le premier sur une barricade et en arrachant un drapeau rouge aux mains des insurgés. Un capitaine du même régiment, qui est moins blessé que son commandant, est placé tout près de lui. Viennent ensuite deux sapeurs de la ligne qui, par une singularité vraiment extraordinaire, ont reçu exactement la même blessure.

Sur un autre lit se mourait, au moment où nous nous trouvions là, un insurgé, le nommé François Esnard. Ce malheureux, âgé de vingt-huit ans, s'est caché pendant deux jours avec une plaie dans laquelle la gangrène s'est déclarée, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, il doit être mort. Parmi les insurgés qui sont à l'hôpital, on compte beaucoup de serruriers et de terrassiers, presque tous originaires du midi; leurs blessures sont graves; la grangrène a atteint un grand nombre d'entre eux.

On remarque que presque tous les blessés de la ligne qui sont à l'hôpital Saint-Louis sont des sous-officiers qui s'exposaient sans doute davantage et sur lesquels les insurgés tiraient avec acharnement, espérant ainsi que les soldats resteraient sans ordres. Il y a là plusieurs gardes nationaux; nous avons remarqué avec bonheur que la plupart des blessures étaient bonnes, suivant l'expression de M. Jobert de Lamballe. Des balles logées dans l'aine, dans les articulations, ont rarement intéressé les artères, les nerfs principaux, et cependant la forme anguleuse de ces projectiles devait les rendre meurtriers.

La plaie la plus hideuse est celle d'un insurgé. Une balle lui a enlevé une partie de la mâchoire; il reste la bouche béante, l'œil hagard. On n'ose pas lui souhaiter de survivre à une aussi horrible blessure.

La salle des morts est encombrée de malheureux qui ont déjà succombé. Nous avons remarqué le cadavre de M. Féréol, chef de bataillon du 9e de ligne, et celui d'un chef de la garde nationale de Montmorency.

REVUE.

On lit dans le *Mémorial de Rouen*:

"Une touchante cérémonie a eu lieu hier matin.

"La nouvelle du retour des volontaires rouennais s'étant répandue, la légion presque entière, quoique n'ayant reçu aucun avertissement officiel, s'est rendue au débarcadère de la rue Verte. Les gardes nationaux du département se sont joints à ceux de Rouen, ainsi que la garde mobile et un piquet de dragons.

"Une affluence considérable couvrait les abords du débarcadère; on y remarquait surtout les parens et les amis des volontaires. Enfin le convoi arrive.

"La musique de la ligne, qui faisait entendre d'abord des airs nationaux, les change bientôt en sons funèbres, car le clergé de Saint-Romain est arrivé pour recevoir et bénir les dépouilles du jeune Dumée. Sur le drap qui recouvrait le cercueil étaient ses insignes de garde nationale, son habit percé de la balle qui l'avait frappé. On y avait joint des couronnes d'immortelles, et sur son passage d'autres fleurs y ont été jetées. Il était porté par ses camarades; un char funéraire suivait.

"Au moment où le convoi a franchi la grille du débarcadère, un soldat de la ligne a fendu la foule et est venu joindre une branche d'immortelles à celles qui se trouvaient sur le cercueil. Tous les yeux étaient humides. Le cortège, les volontaires, ayant les armes en bandoulière, s'est dirigé vers Saint-Ouen. Le clergé est venu au devant de lui, et le corps a été déposé dans une chapelle ardente, où le docteur Lecoupeur est venu ensuite l'embaumer.

TOULON.

—On écrit de Toulon, le 23 juin:

"On a déjà envoyé du monde à bord des vaisseaux *Jemmapes* et l'*Hercule*, dont les équipages seront au complet sous peu de jours. Ces bâtiments, qui doivent aller rallier le pavillon du vice amiral Baudin, pourront prendre la mer dans le courant de la semaine prochaine.

"L'escadre de la Méditerranée comptera alors huit vaisseaux de ligne, savoir: *le Friedland*, *le Souverain* et l'*Océan*, de 120 bouches à feu; *le Jemmapes* et l'*Hercule*, de 100; l'*Inflexible*, de 90; l'*Iéna* et *le Jupiter*, de 80.

"Le bâtiment à vapeur *la Mouette*, commandé par M. Martin, lieutenant de vaisseau, qui a transporté à Constantinople M. le général Aupick, ministre plénipotentiaire de la République française près de la Sublime-Porte, a effectué aujourd'hui son retour sur notre rade.

"*La Mouette* a touché à Naples, qu'elle a quitté le 20. Elle a apporté des dépêches pour le gouvernement.

"Nous avons sur rade, depuis quelques jours, le bâtiment à vapeur sicilien *Palermo*, qui est venu prendre un chargement de fusils. C'est le second envoi d'armes que le gouvernement de la République fait au gouvernement de l'île de Sicile.

"Cette fois le *Palermo* embarque 4,000 fusils.

"Nous avons eu le 21 un arrivage direct de l'escadre de la Méditerranée. C'est le bâtiment à vapeur *le Brasier*, que l'amiral Baudin a expédié avec des dépêches et quarante-cinq marins passagers.

"On attend demain dans notre port, sur la frégate à vapeur faisant le service de la correspondance, qui a dû partir d'Alger le 22, M. le général de division Changarnier. Cet officier-général, nommé représentant du peuple par les électeurs du département de la Seine, quitte le gouvernement général de l'Algérie, où il est remplacé provisoirement par le général de division Marey-Monge, pour aller prendre part aux travaux de l'Assemblée Nationale.

"La corvette de charge *l'Egérie* partira définitivement dans la journée de demain pour l'île de la Réunion."

ALLEMAGNE.

VIENNE, 21 *Juin*.

L'empereur a choisi pour son héritier présomptif l'archiduc Jean, au lieu de son frère François-Charles. Cette nouvelle a produit une sensation favorable. La présence malheureuse du comte de Bombelles, qui a accompagné dernièrement l'archiduc François-Charles à Innsbruck et que depuis des années l'on voit avec peine faire partie de la suite de l'héritier présomptif de la couronne, a beaucoup nui à celui-ci, et plus encore à l'archiduchesse Sophie, sa femme. Le comte de Bombelles doit sa position de gouverneur des princes, fils de l'archiduc, François-Charles, à l'impératrice-mère.

On écrit de Munich (Bavière), le 24 juin:

"Un événement aussi triste qu'imprévu vient de jeter le deuil et la consternation dans la famille royale de Bavière. Un courrier vient d'apporter la nouvelle de la mort de l'électrice de Bavière. Cette princesse avait quitté Munich hier 23 pour se rendre par Salzbourg à Vienne, où l'appelaient des affaires d'intérêt. A quelque distance de Wasserbourg, la voiture gravissait une montagne assez rapide, lorsque tout à coup une voiture de roulier précédemment chargée, mais mal enrayée, qui descendait la montagne, est venue de tout son poids se précipiter sur celle de l'électrice et la renversa. La princesse a poussé un cri; elle était morte lorsqu'on l'a relevée.

ANGLETERRE.

Le *Daily-News* du 27 juin annonce, d'après son correspondant de Madrid, que la reine d'Espagne était enceinte, et que le cabinet espagnol se proposait d'adresser prochainement à tous les cabinets un exposé des faits qui ont précédé et accompagné le renvoi de M. Bulwer de Madrid, pour rendre toute l'Europe juge du différend qui s'est élevé à ce sujet entre les gouvernements d'Angleterre et d'Espagne.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No 1.

Séance extraordinaire de mercredi 19 juillet 1848.

Le Conseil s'est réuni ce jour sur la convocation du Maire.

Les membres présents furent l'honorable J. Génois, recorder et président; MM. les aldermen Barnès, Barthe, Duplessis, Dupré, Giquel, Gourdain, Lanata, Lilly, McNeil, O'Neal et Wiltz—11.

Absents: MM. Blanque, Duncan, Fabre et Hagan—4. M. Gurlie est absent par congé—1.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Le message suivant, transmis par le Maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
19 *Juillet* 1848.

A Monsieur le Président et MM. les Aldermen du Conseil de la Municipalité No 1.

Messieurs,—Je vous ai fait convoquer ce jour, à la demande de MM. Fabre, Barnès et Lanata. Ces messieurs vous expliqueront eux-mêmes le but de la réunion.

Je profite de cette occasion pour vous transmettre la copie d'une résolution passée par le Conseil Général, à sa séance du 12 courant, concernant les chiens errant dans les rues de notre ville.

Ce sujet est d'une importance vitale pour toute la communauté, et d'après les malheurs arrivés déjà à plusieurs familles, il est urgent que vous adoptiez des mesures sévères pour nous mettre à l'abri d'une calamité aussi horrible que celle de l'hydrophobie.

Lecture ayant été faite de la résolution du Conseil Général, passée à la séance de 12 courant, M. Barthe, président d'un comité spécial, présente l'ordonnance qui suit:

Ordonnance concernant les chiens de la Municipalité No 1.

Il est ordonné que tout chien devra être pourvu d'un collier portant le nom de son maître, et devra en outre être muselé pendant les mois d'été, savoir, chaque année, du 1er mai au 1er novembre.

Il est de plus ordonné qu'il sera légal pour toute personne de tuer, sans toute fois faire usage d'armes à feu tous chiens trouvés dans les limites de la Municipalité No Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, ou sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné que, pour chaque chien mort apporté au corps-de-garde de l'Hôtel de-Ville, il sera payé comptant la somme de ($1) une piastre, sous le contrôle du comité des finances.

Il est de plus ordonné que le capitaine de la garde devra faire transporter au bateau destiné à enlever les ordures de la Municipalité No Un, tout chien mort, aussitôt qu'il aura été apporté au corps-de-garde.

Il est de plus ordonné que toute résolution, ordonnance ou partie d'ordonnance, contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées.

E. BARTHE.
A. DUPRÉ.

M. Barnès présente comme substitut les résolutions suivantes:

Résolu que tous les commissaires de cette municipalité sont et demeurent autorisés à nommer des hommes et à prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables pour exterminer tous les chiens errants dans les rues de cette municipalité, en violation d'une ordonnance du conseil général adoptée le 17 mars 1846.

Résolu de plus que lesdits commissaires ou toutes personnes nommées par eux, recevront la somme de $3 pour chaque chien qu'ils auront tué; laquelle somme devra être payée sur le mandat du maire en faveur de la personne qui fournira le certificat du capitaine de la garde de cette municipalité, pour le chien ou les chiens qu'il aura tués; ledit mandat devant être émis sur le trésorier du département.

Résolu de plus que le capitaine de la garde est enjoint de placer dans chaque district tous les hommes de garde dont il pourra convenablement disposer, afin de protéger dans l'exercice de leurs fonctions les différens commissaires, ou les personnes nommées par eux, employées à détruire les chiens errants. Ladite résolution devant être en force jusqu'au 1er de novembre prochain. J. BARNES.

Sur motion de M. Wiltz, la question préalable ayant été adoptée, le Conseil adopte l'ordonnance présentée par M. Barthe.

Sur motion de M. Wiltz, et après dispense des règles lecture est faite d'une lettre de M. H. Biet, secrétaire et trésorier de l'hôpital de Charité, concernant les dépenses faites par l'hôpital, pour secours donnés aux nombreux émigrants arrivés l'été dernier, atteints de la fièvre typhoïde.—L'Hôpital avait pendant un temps au-delà de 1,100 malades dont une grande partie a été transportée à l'infirmerie Franklin, aux frais de l'hôpital; les dépenses ont été de $11,308 50.

L'Hôpital demande que la municipalité lui rembourse ladite somme.

Sur motion de M. Wiltz ladite lettre a été référée au comité de réclamations.

Appel des Comités.

M. McNeil, président du comité des finances, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles, sont adoptés.

Le comité des finances a l'honneur de vous faire savoir que le contrat pour tirer la terre du fleuve a été donné conjointement à MM. Casey Madden et Collins à raison de 18 3/4 cents, et le contrat pour le calfait des wharfs flottants et du réservoir de la machine hydraulique a été donné à MM. Tate & Martin à raison de $14 50. Ces messieurs s'engagent à garantir leur travail pour une année.

S. D. MCNEIL, Président.
A. DUPRÉ.
J. DUPLESSIS.

Résolu que le maire est autorisé à émettre des mandats pour les sommes suivantes, savoir:

Sur le trésorier des travaux publics, en faveur de J.B. Trump pour 146 madriers, $100 00
En faveur de F. Pascal pour ses comptes, 35 37
En faveur de Leeds & Cie, ouvrages en fer, 79 60

Sur le trésorier de la Police:

En faveur de F. Pascal, pour ses comptes, 146 53
En faveur de J. Gans, pour avoir soigné les prisonniers, 5 00

M. McNeil en sa qualité de président du comité des finances présente un compte de S. Woodall, réclamant $607 97 pour livres fournis aux écoles publiques—à la demande de M. McNeil ce compte est renvoyé au comité d'éducation.

M. Dupré, président du comité de police, présente le rapport suivant que le Conseil adopte:

Le comité de police auquel a été référée la résolution présentée par l'honorable membre du cinquième district, au sujet des animaux épaves de cette municipalité, est d'opinion que le Conseil devrait repousser cette résolution.

Le comité s'est également occupé de la pétition d'hommes de couleur libres, demandant la permission de bâtir une chapelle pour célébrer le service divin d'après les rites de l'Eglise Méthodiste Episcopalienne des Etats-Unis. Votre comité après examen est convaincu que le Conseil ne peut pas accorder une pareille permission.

A. DUPRÉ, Président,
JOS. LANATA,
EMILE WILTZ,
E. GIQUEL,
P. H. O'NEAL.

M. E. Wiltz prend le Conseil.

M. Lanata, comme membre du comité de police, présente les résolutions suivantes, qui sont renvoyées au comité de police.

Résolu que le Maire est autorisé à émettre sur le Trésorier du département de la police, un mandat de $9 35 en faveur de M. Louis Moret, qui a payé cette somme à la geôle de police de la Seconde Municipalité pour l'arrestation et la détention de son nègre qui, par la négligence du conducteur, s'est échappé étant employé aux travaux de la ville.

Résolu qu'il sera du devoir du Trésorier de la police de déduire du salaire de Louis Oren, conducteur des nègres de la chaîne de cette Municipalité, à la fin de ce mois, la somme de $9 35, payée à Louis Moret, en vertu de la résolution qui précède.

Après dispense des règles, M. Barthe présente l'ordonnance suivante, que le Conseil, sur la motion de M. Barnès, renvoie au comité de police:

Ordonnance concernant les Vacheries de la Municipalité No. Un.

Le Conseil de la Municipalité No. Un arrête ce qui suit:

Il est ordonné qu'à partir du premier septembre 1848, il est défendu à toute personne d'avoir des vacheries dans les limites de la Municipalité No. Un, comprises entre la Levée et la grande rue (Broad street.)

Il est de plus ordonné que toute cour, terrain enclos, écurie ou toute autre bâtisse où l'on gardera plus de trois vaches, seront considérés comme vacherie.

Il est de plus ordonné que toute personne qui violera la présente ordonnance sera, pour chaque semaine qu'il agira en contravention aux présentes, passible d'une amende de $25, et à défaut de paiement sera condamnée à un emprisonnement qui n'excédera pas une semaine.

Il est de plus ordonné que le gardien des épaves demeure provisoirement dispensé de se conformer aux dispositions de la présente ordonnance.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Calonne, avocat, réclamant une somme de $130. Sur motion de M. Duplessis, cette lettre est renvoyée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une pétition de M. Mariano Frotiño, demandant la permission d'allonger la table qu'il possède au marché aux légumes. Sur motion de M. Lanata, cette pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. Micou, avocat de C. Dussau, au sujet du compromis proposé pour l'ouverture du passage de la Bourse. Sur motion de M. Barthe, cette lettre est référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. G. Forsbey, relative à l'établissement de son télégraphe.

Sur motion de M. Giquel, cette lettre est renvoyée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de M. A. Lori, demandant la remise de l'amende à laquelle il a été condamné pour avoir donné des bals publics sans permission.

M. Barnès fait la motion que cette pétition soit référée au comité des réclamations. M. Lilly demande qu'elle reste déposée indéfiniment sur le bureau. Le Conseil repousse ces motions, et à la demande de M. Barthe, cette pétition reste déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

M. Fabre prend son siège.

Lecture est faite d'une lettre de M. D. S. Halsey, avocat de M. J. Evans, au sujet du nègre John arrêté par la police de la Municipalité No. Un, et qui s'est échappé lorsqu'il était employé aux travaux de la ville. Le nègre est d'une valeur de $800 et donnait à son maître un revenu de $20 par mois. Si le nègre n'est pas rendu dans un délai de 10 jours, M. Evans poursuivra la Municipalité. Sur motion de M. Lanata cette lettre est référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. F. Vidichi priant le Conseil de lui donner un billet à un an pour le quart que la Municipalité lui redevait par son contrat pour la confection des ponts. M. Vidichi s'engage à donner bonne et valable caution. Sur motion de M. Lanata cette lettre est renvoyée au comité des finances avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une lettre du watchman Lodovicq demandant des secours.

M. Giquel fait la motion que cette pétition soit référée au recorder avec pouvoir d'agir. Le Conseil rejette cette motion, et à la demande de M. Duplessis, cette pétition est référée au comité de police.

Après dispense des règles, M. Fabre présente l'ordonnance suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles est prise en considération article par article.

Ordonnance établissant un Lycée et une Bibliothèque des Ecoles Publiques de la Municipalité No. Un.

Article 1. Il est ordonné, qu'il sera établi dans cette Municipalité un Lycée et une Bibliothèque, dont les dépenses seront défrayées par les souscriptions volontaires des élèves des écoles publiques et des citoyens en général et par les allocations que la Direction des Ecoles Publiques et le Conseil de la Première Municipalité jugeront convenable de faire de temps à autre pour le même objet.

Article 2. Il est de plus ordonné, que la souscription de chaque élève sera de 25 cents par mois, ou de $3 par an. Tout élève qui aura effectué ce paiement pendant trois années consécutives, ou qui à aucune époque aura payé le montant de $9, sera membre à vie du Lycée et de la Bibliothèque des Ecoles Publiques; et chaque membre à vie recevra un certificat à cet effet, signé par le recorder et revêtu du sceau de la Municipalité.

Art. 3. Il est de plus ordonné, que les élèves des Ecoles Publiques de la Première Municipalité qui auront suivi régulièrement les cours pendant au moins six mois, pourront seuls être membres à vie de ladite société; mais il y aura des souscripteurs annuels au dit Lycée et à la dite Bibliothèque aux conditions et suivant les règlements qui auront été établis par la Direction.

Art. 4. Il est ordonné que les directeurs des Ecoles Publiques seront également directeurs de la société ainsi constituée par les présentes et qu'ils auront pleins pouvoirs de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour mettre à exécution les dispositions de la présente ordonnance ou de tout amendement qui pourra y être fait. Le trésorier de la Municipalité sera également le trésorier de ladite société.

Art. 5. Il est, &c. Qu'il sera du devoir du surintendant des écoles publiques d'exiger de chaque professeur, dans la première semaine de chaque mois, un compte de souscriptions qui auront été versées par les élèves, et d'en recevoir le montant. Le surintendant versera ces sommes entre les mains du trésorier, qui tiendra un compte séparé de tout l'argent qu'il aura reçu et dont il placera le montant au crédit de la "Société du Lycée et de la Bibliothèque des Ecoles publiques."

Art. 6. Il est, &c. Que dès qu'il aura été acheté pour cinq mille piastres de livres, la moitié au moins du revenu annuel de ladite Société sera consacrée à l'achat d'un cabinet de physique et de chimie assez complet pour pouvoir servir à l'enseignement des sciences naturelles; et à se procurer les services de professeurs capables qui devront, pendant huit mois de l'année, faire une fois par semaine un cours public sur telles branches des connaissances utiles que la direction leur indiquera; et il est bien entendu que nulles discussions religieuses ou politiques ne seront permises au Lycée, et que nulle personne ne pourra y faire un cours sans avoir au préalable obtenu le consentement de la direction.

Art. 7. Il est, &c. Que la direction recevra et conservera pour l'usage exclusif de ladite Société toutes les donations qui pourront être faites par les personnes disposées à aider la jeunesse de cette Municipalité, à établir le présent Lycée et la présente Bibliothèque publique.

Art. 8. Il est, &c. Que le maire de la Nouvelle-Orléans, le recorder et les aldermen et les directeurs des écoles publiques de la Municipalité No Un seront *ex-officio* membres de ladite Société; que les professeurs des écoles publiques en seront membres honoraires, et que tout professeur qui aura enseigné pendant cinq ans dans lesdites écoles sera membre honoraire à vie.

Art. 9. Il est de plus ordonné que la souscription annuelle de la Municipalité No Un à ladite Société du Lycée et de la Bibliothèque des Ecoles publiques est et demeure fixée à piastres.

Pendant la discussion du premier article, M. Dupré fait la motion de retrancher les mots "la direction des Ecoles publiques." L'appel nominal demandé, il paraît que MM. Barnes et Fabre, 2—votent dans la négative, et que MM. Barthe, Dupré, Giquel, Gourdain, Lanata, Lilly, McNeil et O'Neal, 8—votent dans l'affirmative.

M. McNeil fait la motion que toute l'ordonnance soit mise à l'ordre spécial du jour pour la première séance régulière.

L'appel nominal demandé, il paraît que MM. Barnes, Barthe et Fabre, 3—votent dans la négative, et que MM. Dupré, Giquel, Gourdain, Lanata, Lilly, McNeil et O'Neal, 7—votent dans l'affirmative. En conséquence, le Conseil adopte.

Lecture est faite d'une pétition de plusieurs citoyens demeurant rue Derbigny, priant que le Conseil ordonne au voyer de baisser la rue Derbigny de huit pouces.

Sur motion de M. Barnes, cette pétition est référée au comité des améliorations, conjointement avec le voyer.

M. Fabre, président du comité spécial nommé pour la célébration du 4 juillet, annonce que dans le but de remplir les intentions du Conseil, le comité s'est vu dans la nécessité de faire certaines dépenses qu'il est urgent de payer.

Sur la motion de M. Fabre, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que le président du comité spécial nommé pour faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 4 juillet courant, est autorisé à ordonnancer le paiement de la proportion de la Municipalité No. Un.

M. Lilly présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispense des règles, est prise en considération.

Résolu que le voyer soit requis de faire réparer immédiatement les rues de cette Municipalité et que la dépense soit déduite du compte du contracteur.

M. Gourdain fait la motion que cette résolution soit référée au comité des améliorations. Le Conseil repousse cette motion. M. Lilly en demande l'adoption et réclame l'appel nominal qui donne le résultat suivant: MM. Duplessis, Dupré, Lilly et McNeil, 4, votent dans l'affirmative, et MM. Barnes, Barthe, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata et O'Neal, 7, votent dans la négative. La résolution est perdue.

Après dispense des règles, M. Lilly présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispense des règles est prise en considération:

Résolu que le comité de police est autorisé à placer un watchman dans la rue d'Orléans, entre la prison et la rue Roman.

M. Duplessis demande que cette résolution soit renvoyée au comité de police. M. Barnes demande à l'amender en plaçant un watchman dans la rue Gallatin. M. Lanata en demande deux pour la rue Jefferson. M. Giquel en demande un pour la rue Dorsière.

M. Fabre fait la motion d'adopter la question préalable. L'appel nominal demandé donne le résultat suivant: MM. Barnes, Giquel et Gourdain, 3, votent dans la négative; MM. Barthe, Duplessis, Dupré, Fabre, Lanata, Lilly, McNeil et O'Neal, 8, votent dans l'affirmative.

Sur la motion d'adopter la résolution telle qu'elle a été adoptée, l'appel nominal demandé donne le résultat suivant: MM. Barthe, Fabre, Lilly, O'Neal et Wiltz, 5, votent dans l'affirmative; et MM. Barnes, Duplessis, Dupré, Giquel, Gourdain, Lanata et McNeil, 7, votent dans la négative. Le Conseil rejette la résolution.

Après dispense des règles, M. McNeil présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, est adoptée avec un amendement de M. Gourdain, qui consiste à ajouter le mot "*netoiement*."

Résolu que le voyer est requis de présenter aussitôt que possible, un rapport sur la condition des rues, les commissaires de district feront également leur rapport sur le même sujet et l'attention du recorder est respectueusement appelée sur l'accomplissement des contrats pour les réparations et le nétoiement des rues.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au premier lundi d'août, à six heures P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

☞ Nous appelons l'attention des marchands et des habitans de la ville sur la grande Vente de Selleries qui sera continuée aujourd'hui par MM. Murphy & Nevins. Cette vente aura lieu à 10 heures A. M., 124, rue Poydras—Voir aux avis pour les détails.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Davenport, Colburn, pr Liverpool.
Robt Parker, Weeks, pr Baltimore.
Halattie, Ward, pr Norfolk.
Barque Ward Chipman Hilton, pr Liverpool.
Brick Mary A Jones, Collins, pr Old Point Comfort.
Goelette Mystic, Crane, pr Pensacola.

ARRIVÉS.

Navire Bay State Pocttr, de Boston.
Jas N Cooper, Chase, de Boston.
Henry, Noyes, de New York.
Alexandria, Gedemand, de Vera Cruz.
Brick Saldana, Stubbs, Vera Cruz.
Apalachicola, Hammond, de Vera Cruz.
Goelette Oregon, Silvey, d'Apalachicola.

—STEAMERS.—

Muscle No 2, Guarney, de la rivière Yazoo.
Creole, Wilson, de Caddo.
Concordia, Pease, de Millikens Bend.
Latona, Selleck, de Bayou Sara.
Albatross, Robertson, de Cincinnati.
Creole, Giberson, de Mobile.
Viola, Wilson, de Lafourche.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Lady Flora Hastings, Deal, au bas du fleuve et attendant des ordres.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Hibernia	pour New-York,	Samedi	8 Juillet
Europa	pour Boston,	Samedi	15 Juillet
America	pour New-York,	Samedi	22 Juillet

D'AMERIQUE.

Hibernia	de New-York,	Mercredi	2 Aout
Europa	de Boston,	Mercredi	9 Aout
America	de Boston,	Mercredi	16 Aout

LIGNE DE L'OCEAN.

Hermann, de Brême pour New York, 15 Juillet

LIGNE DU HAVRE.

United-States, de New York pour le Havre, 5 aout

☞ POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier et paquebot régulier PALVADORA, Capt. Ensign, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, avec de beaux emménagements, s'adresser à

V. QUADRAS & CO,
Encoig. Chartres et St Pierre.

☞ Le paquebot HERO, capt. Griffith, de New York, est en déchargement au wharf de la rue St Joseph. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.

J. W. STANTON & CO,
Encoig. Magasins et Lafayette.

AVIS.

☞ A dater du 20 courant, MM. ADOLPHE LANAUZE & BENEST FILLEUL sont associés à mes affaires. La raison sociale sera dorénavant F. A. Lanauze & Co.

Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1848.

F. A. LANAUZE.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de régler leur compte dans le plus bref délai.

22 juil—1m

AU PUBLIC.

QUELQUES boulangers de cette ville s'étant trouvé offensés des remarques que nous avons faites la semaine dernière sur le poids de leur pain, ont jugé à propos de faire courir le bruit que nous avions abandonné les affaires de Boulangerie, par ce moyen de nuire à notre commerce...

ROBIQUET & Co, 41, rue Julie.

On obtient 24 pains d'une livre chaque pour $1, et un pain pour 4 cents.

N. B.—Nos pratiques qui ne recevraient pas leurs pains, nous obligeraient beaucoup de laisser leur adresse à notre Boulangerie, ou au Bureau de M. L. Bernaud, Changeur, rue St Louis. 23 juil.

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1848.

UN dividende de 4 1/2 p. 0/0 provenant des bénéfices du dernier semestre a été déclaré par la direction de cette institution, payable aux actionnaires à dater du 7 aout prochain.

R. M. DANIS, Caissier.

25juil

TROUVÉ, dimanche dernier, au Lac Pontchartrain, au restaurant de MM. Moreau & Bisset, un parapluie. La personne qui l'aurait perdu, pourra le recouvrer en s'adressant au bureau de la salle de St-Louis, et en payant les frais du présent avis.

23 juillet—1

ON demande une nourrice blanche ou de couleur, qui n'ait pas d'enfant, soit saine et bien recommandée et qui parle ou comprenne le français. Aucune autre est voulue. S'adresser rue Condé, No. 102, ou rue Commune, No. 31. 25 juil—1

REÇU par le navire Hannibal, venant du Havre: 2 tonneaux véritable fromage de Gruyère. 70 caisses absinthe suisse de différentes marques, ayant droit au drawback. 12 caisses kirsch, marque Yersin & Lecoultre, à vendre par J. N. CURIEN, rue Condé, No. 25. 25 juil—4

DROGUES—Chlorure de chaux en barils. Carbonate d'ammoniaque. Casse fraiche, tamarin. Quinquina en écorce, sel de Glauber. Seringues de toute grandeur. Fioles pour eau de Cologne, fantaisie. Un très grand assortiment en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, 37, rue Tchapitoulas, encoig. Natchez. 25 jt

DAMESJEANNES—500 damesjeannes de 5 gallons, en débarquement du navire Hannibal, du Havre, à vendre par AUG. MOLIER, rue St Louis, No 90. 25 jt

THEREBENTINE—A vendre à bas prix par ALFRED KEARNY & Co, 90 rue des Magasins. 23 juil

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée. 25 juil

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée. 23 juil

VANILLE—1 caisse gousses de Vanille, en magasin et à vendre par J.M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée. 23juil

GOMME DE COPAL—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée. 23juil

SALSEPARELLE.—20 balles Salsepareille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28, Vieille Levée. 23 juil

Changement de Domicile.

C. YALE Jr. & CO. ont transporté leur magasin du No. 13 rue de Chartres au No. 27 rue des Magasins, entre les rues Commune et Gravier, où ils auront constamment un superbe assortiment de marchandises sèches et de fantaisies, telles que soieries, mousselines assorties, dentelles, broderies, &c., &c. Aussi un assortiment complet de chapeaux de paille, fleurs artificielles et autres articles pour modistes. Ils invitent respectueusement les marchands de la ville et de la campagne à venir visiter leurs marchandises avant d'acheter ailleurs. 11 juil 1m v. et c.

EN magasin et à vendre par D. LANATA: 100 caisses salaison assortie; 50 caisses prunes; 100 do abricots; 100 do cerises; 100 do guignolet; 100 paniers bouteilles de 22 onces; 6 boucauts de lignes à pêcher; 9000 demi boites sardines; 25 caisses eau-verte; 200 do vin Muscat; 100 do vins différentes qualités. 300 damesjeannes françaises de 5 gallons. A vendre par D. LANATA, rue Jefferson. 22juil

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge de Bordeaux de différentes qualités; 40 barriques vin rouge vieux Bordeaux Margaux. 30 do do St-Estèphe et St-Julien; 40 barils vin blanc Haut-Sauterne; 24 do vinaigre de Bordeaux. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St-Louis. 8juil

Magasins à louer.

Un MAGASIN situé rue de Chartres, No. 47, entre Bienville et Douane. Un MAGASIN à trois étages, rue de Chartres, No. 68, entre Conti et Bienville, s'adresser à J. LEVOIS, No. 66, rue de Chartres. 7 juil

A VENDRE par les soussignés, les marchandises ci-après, ayant droit au drawback. 8 caisses écharpes ponceau. 1 do do couleur assortie. 3 ballots drap bleu. 4000 douz. bobines coton. 4 caisses foulards... 10 do ... à vendre par DURAND, DURAND & Co, 32, rue de Chartres.

QUARTIER GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 21 juillet 1848.

LE retour en cette ville du major général P. F. Smith étant journellement attendu, et ce digne officier, ayant par sa bravoure et ses talents militaires puissamment contribué au glorieux succès des armes américaines au Mexique; la Légion de la Louisiane doit concourir avec la population en général, à rendre d'une manière convenable à notre ancien frère d'armes, à l'ex-colonel de régiment d'infanterie de la Légion, cet hommage qui est la plus belle récompense du soldat américain de retour dans ses foyers, la manifestation publique et spontanée de l'estime et de l'admiration de ses concitoyens.

En méritant de la patrie, le général P. F. Smith a honoré le nom Louisianais.

En conséquence il est recommandé à la Légion de se tenir prête sur l'appel qui lui en sera notifié à se rendre en grande tenue sur la Place d'Armes.

Le major Gally, aussitôt l'arrivée du général, fera tirer un salut de quinze coups de canon.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN, Brigadier Général.

21 juil

Séance du lundi 20 juillet 1848.

Grenadiers Gardes d'Orléans

Attention!

Les membres de la Compagnie sont priés de se réunir en bourgeois à l'Arsenal jeudi prochain 27 du courant, pour prendre connaissance d'une résolution très importante, adoptée par le comité à sa séance de ce jour. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du comité.

HENRY BEZOU, Secrétaire.

25 jt—3

ECRITURE.

MM. DOLBEAR, RUE DE CHARTRES, No 20 et No 15, RUE DU CAMP, avertissent les dames et messieurs à visiter leur classe d'écriture.

Les jeunes gens qui désirent obtenir de bonnes situations à l'ouverture des affaires doivent s'appliquer à former leur main. Depuis 6 ans jusqu'à 60 ans on peut obtenir une belle écriture commerciale en quelques semaines. Heures des cours de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. 7 juil

MR. C. FAIRY est seul chargé de notre procuration pendant notre absence de cette ville.

MARTIAL PEYRET & CO.

17 juillet—1m

Eau de Cologne,

Qualité Supérieure,

EAU DE COLOGNE d'une qualité infiniment supérieure à toute celle présentée jusqu'ici à la vente sur cette place, à vendre au magasin du soussigné aux prix les plus modérés.

Disponible en ce moment:
1,200 litres.
1,000 demi litres.
1,500 quarts de litres.
2,000 huitièmes de litres.
400 douz. rouleaux par boites de douze.

P. LEVERRIER.

14juil—16f 76, Chartres, entre Bienville et Conti

WM. L. BURGESS & Co., Marchands Commissionnaires. *Marchands de Foin, Mais, Avoine, et Produits de l'Ouest.*

No. 11, Front-Levée, Entre les rues Douane et Bienville, Nouvelle-Orléans.

☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations et expéditions de marchandises. 3 mai

EN magasin—1,000 1/4 boites sardines. 300 boites sardines. 100 1/4 boites sardines.

N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

22juin

Aux Habitans Sucriers.

A VENDRE—Un moulin à sucre vertical, cilindre de 26 X 30. Chaudières à sucre de dimensions assorties, en fer fondu et battu, par WYLIE & EGANA.

8 mai 20 Vieille Levée entre, de la Douane

EAU DE VIE—6 demi-pipes eau-de-vie J. S. Gosnard, 9 do do de J. J. Dupuy, 9 quarts pipes même, 10 demi pipes eau-de-vie Conier & Martin, 9 quarts même, 20 quarts eau-de-vie Castillon, de 1825, 15 demi-pipes eau-de-vie A. Seignette, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 17 et 19, St-Louis. 12juin

NOIR ANIMAL—En grain et en poudre, qualité garantie, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9jn

WYLIE & EGANA, ont transféré leur domicile au No 20, Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville. 2mai

VIN PORTO.—40 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 37, rue St Louis. 12jn

MUSCAT—40 barils et 50 caisses vin Muscat en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 37, St. Louis. 14jn

FRUITS au sirop—40 caisses prunes, pêches coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 37, rue St Louis. 13jn

CAISSES vides à vin—Le soussigné achète des caisses vides en bon état. F. JORDY, No 10, rue Conti. 14juin—3

CHANGE sur la Havane, à 2 jours de vue. Do sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 24juin

GRAINE—334 barils et tierçons et 152 barillets graines en feuilles, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 16juin

GRAINE—No 1 en feuilles, par barillets, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 3 juil

CIGARES—Un choix bien varié de cigares Havane, Principe et Plantation, constamment en mains, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 3 juil

CAFE—Fin vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 3 juil

INDIGO—Quelques surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 3 juil

SUCRE—Blanc de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue la Commune. 3 juil

CONFITURES et pâte de goyave, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 3 juil

MIEL BLANC de la Havane, en barillets de 20 livres, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 3 juil

PICADURA pour cigarettes en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 3 juil

ABSYNTHE Suisse—Absynthe suisse supérieure en caisses, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 15jn

DAMEJEANNES FRANCAISES—300 damejeannes de 5gallons, en débarquement du navire Europe, et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 15jn

VIN—25 barils vin de Porto; 18 barils vin de Marseille, imitation Porto, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St-Louis. 8juil

10 Balles jaconats et jolies nouveaux, de Dollfus Mieg & Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. 90, rue de la Douane. 9 juin

3 Balles mousseline unies de Dollfus Mieg et Co., à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9 jn

10 Balles indiennes; 6 do do pour chemises, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9 jn

20 Balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9jn

30 Balles salsepareille, à l'entrepot, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9 jn

4 Caisses vanille à l'entrepot, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90, rue de la Douane. 9 jn

50 Damejeannes très vieux Cognac, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90 rue de la Douane. 9 juin—1m

10 Barils vin de Xerès, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 90 rue de la Douane. 9 juin—1m

COGNAC dans les magasins de la Douane: 20 quarts cognac de preuve, E. Dubuc, 10 huitièmes do 1re do, fine champagne, A vendre par FERBOS FRERES, 12 juin, Encoig. Royale et Dumaine

VINS EN CAISSES—300 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc, 450 do do St Julien Médoc, 200 do do St-Emilion, 100 do do Chateau Beauc Médoc. A vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 12juin

ABSINTHE ET KIRSCH—50 caisses absinthe de la marque Arnault Long & Co., 20 caisses kirsch de la Forêt Noire, à vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

VIN blanc—65 tierçons Haut Sauterne, à vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

DAME-JEANNES françaises—1000 damejeannes de 5 gallons. 160 damejeannes de 3 gallons, en débarquement du navire Lyons, du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 8ja

CIMENT—400 barils ciment de Dexpman, et Nelson, de Rosendale, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, rue Commune. 18 jn

CRINS A PLATRIER—1,000 boisseaux en barils et en sacs, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune. 12 jn

BRIQUES A FEU—60,000 à feu de Pittsburg et Pensacole, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune. 12 jn

60 PIANOS AU CHOIX.

MM. J. FAIVRE & D. ALLOVON ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients, qu'ils viennent de recevoir LE PLUS GRAND CHOIX DE PIANOS qu'il y ait jamais eu sur place. Cet assortiment se compose de MAGNIFIQUES PIANOS A QUEUE, PIANOS CARRÉS, PIANOS DROITS, PIANOS CABINETS. Tous ces superbes instruments sortent de leur manufacture de Paris et sont confectionnés à leur manière ... [illegible]

ASSORTIMENT DE ... [illegible]

Avis au Public.

LE jury médical pour le département de l'Est du district de la Louisiane, a résolu dans sa séance du 1er juillet 1848 que M. L. J. Bigur et Sevier sont nommés avocats dudit jury médical afin de poursuivre tous médecins, pharmaciens ou sages-femmes exerçant la médecine en contravention avec la loi de l'Etat. 10 juil—1 m

Pianos forte de Henry Herz.

J'ai l'honneur d'informer le public que Wm. F. MAYO, No 3, rue du Camp, est le seul agent chargé de la vente de mes pianos en Louisiane. On trouvera toujours chez lui un assortiment de mes PIANOS CARRÉS, GRANDS PIANOS ET PIANINOS. Ces instruments sont faits à ma manufacture à Paris, et pleinement garantis.

24 juillet—1m HENRY HERZ.

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de ... 10000 Sangsues hongroises, en gros et en détail. Les personnes qui désirent de belles sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier, rue de Chartres. 17 mai

Veritable occasion.

J. PEYTEL, horloger bijoutier, rue de Chartres encoignure Conti, a l'honneur d'informer le public que voulant écouler son stock pour la fin de l'année, il vendra jusqu'à cette époque au PRIX COUTANT et pour du comptant, les marchandises suivantes:

Montres d'hommes; do de dames; do savonnettes anglaises. Et aussi un grand assortiment de montres en or et en argent. Pendules de divers modèles. Un grand choix de bijouterie consistant en: Chaînes de montres, broches; Bracelets, épingles, boutons. Et une infinité d'autres objets de fantaisie du plus nouveau et du meilleur goût.

Argenterie, savoir: Couverts en argent; do do à filets; Cuillers à café; do à soupe.

Les personnes qui voudront bien visiter son magasin seront convaincues que les prix auxquels sont cotés tous les objets ci-dessus sont réellement les prix coûtant, et qu'ils constituent pour les acheteurs une véritable occasion.

J. Peytel continue comme par le passé à apporter tous ses soins aux réparations et nettoyage de montres, pendules, &c, &c. 30jn

QUINCAILLERIE.

E. WEYSHAM & FRERE, Successeurs de W. A. Ryan. No. 40, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

IMPORTEURS de quincaillerie, coutellerie, haches, casse-têtes, pioches, fourches, bêches, pelles, clous forgés et coupés, chaudières françaises, moulins à mais, charrues, cordes, serrures françaises, couplets, peintures à gros et à petites, outils, scies, tarrières, limes, verroux, tamis, etc., etc., fusils, capsules et bourres, poudre, etc. et articles pour la pêche, &c. 25mars—6m

Jouets et Objets de fantaisie.

J. B. LOBRE & Co, 54, rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

LES dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment de jouets et d'articles de fantaisie que nous avons en magasin, et dont une partie provient de la grande vente de la succession Ledner. Nous pouvons offrir le plus grand choix de jouets qui soit en ville et à des prix très bas.

Notre assortiment de mercerie est toujours très complet, et nous avons empressement de remplir les crédits dans nos articles que les dames qui sont à la campagne pourraient nous adresser. 3 juillet

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. LEON, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle-Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 3e Municipalité. 19mai

P. M. MONSSEAUX, MARBRIER, No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin, Nouvelle-Orléans.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c.

Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières le marbre du cap Girardeau (Missouri). 22avril—1an

EAU DE VIE—152 pipes eau de vie demi preuve J. J. Dupuy et St Croix. 100 pipes Olivier fine champagne, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St Louis. 8juil

SUIF—Quartis de suif, en magasin et à vendre par D. O. WOODRUFF & CO., 93 et 95, rue des Magasins. 19 juil

VIN OPORTO—70 quarts de pipes vin d'Oporto doux, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUBACHS, enc. Condé & St-Philippe. 11 juil

VIN CATALOGNE—40 pipes vin de Catalogne, ayant droit au draw-back, à vendre par P. CUBACHS, enc. Condé & St Philippe. 11 juil

VIN CLARET—120 bts. Vin Claret de San Vincente, ayant droit au draw back, à vendre par P. CUBACHS, enc. Condé & St Philippe. 11 juil

A VENDRE, en magasin: 60 barriques vin rouge vieux Médoc; 20 do vin rouge bon ordinaire; 25 barils vin blanc Haut-Sauterne; 100 caisses cerises à l'eau-de-vie; 50 do poires à l'eau-de-vie; 50 do prunes à l'eau-de-vie; 50 do fruits assortis à l'eau-de-vie. *Dans les Magasins de la Douane:* 10 ½ pipes eau-de-vie de ½ preuve; 10 do do do; 10 do do do; 400 caisses vin rouge Pauillac; par POUGET Fils, 24 juil 19 rue Conti, entre Chartres et Levée.

CHAMPAGNE—300 paniers de la marque "Doré Gaspe" en débarquement du navire Hannibal du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille-Levée. 24 juil

SUCRE DE LA HAVANE—120 caisses blanc et brun en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille Levée. 24 juil

EAU-DE-VIE, marque de J.J. Dupuy, demi preuve—20 demi-pipes, 20 quarts do. A vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 rue Vieille-Levée. 24 juil

BOTTES, souliers et brodequins—78 caisses en débarquement des navires Charles Carroll et Hero, à vendre par R. G. HOBBS, 12 rue de la Douane. 24 juillet

SUCRE DE LA HAVANE—700 boîtes de sucre blanc et jaune, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 24 juil

SUCRE—300 boîtes sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 24 juil

TABAC—800 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour cigares et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 24 juil

CHAMPAGNE—350 paniers vin de Champagne des marques Augos Bleu, Cigne, Tour, Ancre, Chanoine et Dagonet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 24juil

CERISES A L'EAU DE VIE—450 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 24juil

PETITS POIS—1000 boîtes et 1000 demi do à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 24juil

ABSINTHE—120 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Yersin et Lecoultre, Souvajol et Brunston, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St-Louis. 24juil

VIN ROUGE—3000 caisses de différentes marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis. 24juil

HUILE DE PALMA CHRISTI—15 barils huile de Palma Christy No. 1, en magasin et à vendre par JAMES S. SHAW, pharmacien, encoignure Verandah. 21juil—4f

QUININE—1000 onces sulfate de quinine, en magasin et à vendre par JAMES S. SHAW, pharmacien, encoignure Verandah. 21juil—4f

Change sur New-York.

CHECKS à vue sur New-York pour $500 ou moins. S'adresser à ALFRED KEARNY & Co, 90, rue des Magasins. 21juil

A VENDRE en magasin, par D. LANATA, rue Jefferson, Nos. 8 et 10—20 livres graines de chou fleurs de Gênes; 100 onces sulfate de quinine; 150 livres soie de Naples; 100 onces essence de rose. 21 juil

ATTENDU par le navire Emile du Havre, et à vendre par le soussigné—1000 damejeannes de 5 gallons, 300 do 3 gallons, 50 de 2 gallons; 50 caisses fromage de Hollande; 5 tonneaux fromage de Gruyère. D. LANATA, 8 et 10 Jefferson. 21 juil

A VENDRE aux magasins de la Douane: 1000 caisses de Julien; 25 barriques vin de Marseille, Breland. D. LANATA, 8 et 10 Jefferson. 21 juil

CAFE DE RIO—1000 sacs café Rio, 1re qualité, en débarquement du brick..., à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasins et Lafayette. 21 juil

HUILE de baleine—1,500 gallons huile d'hiver et épurée, à vendre par J.W. STANTON & Co, enc. Magasins et Lafayette. 21 juil

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs qualité supérieure, à vendre par J. W. STANTON & Co, encoig. Magasins et Lafayette. 21 juil

BRANDY—100 barils brandy, genièvre et rhum du Nord; 25 barils brandy demi preuve, imitation cognac; 25 do do do; 30 do peach brandy; 75 do vieux whiskey Bourbon; 25 do do Monongahela. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St-Louis. 8juil

VIN—30 barriques vin rouge Montferrand, 30 barriques vin rouge St Julien Médoc, ... [illegible] DARAN, QUEYROUZE & CO. 8juil

Université de la Louisiane.

DEPARTEMENT ACADEMIQUE.

G. C. ANTHON, A. M. PRINCIPAL, CINQ PROFESSEURS ASSISTANS.

CETTE Institution ... vrira le 1er novembre prochain. Elle est divisée en deux départements ... d'anglais et de ... et de classiques ... département ... les jeunes ... reçus ... les élèves ... seront ... passeront, à une époque ... hautes classes. On peut obtenir le programme des cours d'études chez les principaux libraires. 27 juin—1m

AU PUBLIC.

MADAME VAN NOOTEN, informée par ... que le bruit s'est répandu dans la ... qu'elle avait l'intention d'abandonner son établissement ... dément ... retirer, elle fait ajouter de ... local que déjà elle possède ... devenus nécessaires par le ... d'élèves qu'elle reçoit ...

Mme Van Nooten ... de répondre à la confiance que tant de familles lui témoignent, et voulant former une pension d'élite où les jeunes personnes puissent entièrement finir leur éducation, s'est attaché d'excellents professeurs. Un même ensemble de méthode rend facile le progrès de l'élève. Cette que Madame Van Nooten a adoptée pour la langue française a produit des résultats surprenants. Il suffira de dire que des enfants qui n'avaient aucune notion de cette langue, et qui ne l'avaient jamais parlée, peuvent, après un an d'étude, d'après cette excellente méthode, écrire correctement et parler avec facilité. Il en est de même pour l'anglais et différentes langues étrangères. Les leçons sont presque toujours orales, et la mémoire des enfants ne se trouve jamais surchargée, parce que leur intelligence a été occupée pendant les heures d'étude.

Les nouveaux appartements qui vont être ajoutés à l'établissement permettront à Mme Van Nooten de recevoir de nouvelles pensionnaires: ce qui offre surtout aux familles créoles, que la distance empêche d'envoyer leurs enfants en externat, l'avantage de les mettre en pension à la semaine, comme déjà plusieurs parents s'y sont déterminés.

Les classes ne seront point interrompues pendant l'été; la session d'hiver commencera le 1er octobre. 7 juil—4f

MM. J. W. RINCKS & CHARLES LAPITTE sont chargés de ma procuration pendant mon absence, suivant acte au rapport de M. L. T. Caire, notaire. LEOPOLD JEANNET. 20 juil

EPICES—2,000 noix de casse, à vendre en magasin par H A NORCROSS, 60 rue des Magasins. 20 juil

THE—Demi boites de 13 et 6 livres à la boite. Impérial et poudre à canon, 200 caisses impérial et poudre à canon, 60 demi boites du Pouchong, à vendre par H A NORCROSS, 60, Magasins. 20 juil

SUCRE raffiné de Boston.—300 colis sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par H A NORCROSS, 60 rue des Magasins. 20 juil

PIMENT—50 sacs piment, en magasin et à vendre par H A NORCROSS, 60, Magasins. 20 juil

CAFE DE RIO—400 sacs, à vendre en magasin, par H A NORCROSS, 60, Magasins. 20 juil

MAQUEREAUX—100 barils No 2 & 3, à vendre par H A NORCROSS, 60, rue des Magasins. 20 juil

SALERATUS—100 barriques saleratus, à vendre par H A NORCROSS, 60, Magasins. 20 juil

DENIMS—500 balles en magasin et à vendre par H A NORCROSS, 60 rue des Magasins. 20 juil

CAFE DE JAVA—400 sacs, à vendre en magasin par H A NORCROSS, 60 rue des Magasins. 20 juil

CLOUX—800 barillets cloux, à vendre en magasin par H A NORCROSS, 60, rue des Magasins. 20 juil

ALCOOL—60 barils en débarquement du steamer Pike No. 8, à vendre par NATHAN JARVIS & CO, Encoignure Magasins et Commune. 19juil

CLOSURE DE CHAUX—En débarquement et à vendre par NATHAN JARVIS & CO, Enc. Magasins et Commune. 18juil

VIN ROUGE EN BARRIQUES—50 barriques Haut-Brion et Haut-Talence; 75 demi barriques de do, A vendre par AUG. MOLIER, No. 90, rue St Louis.

LIQUEURS ASSORTIES—100 caisses liqueurs fines et surfines, à vendre par AUG. MOLIER, No 90, rue St Louis. 19juil—6f

MUSCAT—115 caisses vin muscat, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No. 90, rue St Louis. 19juil—6f

VIN BLANC—250 caisses Haut-Sauterne et Haut Barsac, en 1/2 bouteilles, à vendre par AUG. MOLIER, No 90, rue St Louis. 19juil—6f

ABSINTHE SUISSE—300 caisses absinthe Suisse de la marque Souvajol, Brunston & Co, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis. 19juil—6f

BOUTEILLES VIDES—265 paniers de 20, 22 et 26 onces, à vendre par AUG. MOLIER, No 90, rue St Louis. 19juil—6f

BOUCHONS SURFINS—15 m. bouchons surfins longs, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 90, rue St Louis. 19 juil—6

VINAIGRE DE VIN BLANC—70 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No. 90, St Louis. 22juil—6f

CIGARES DE LA HAVANE—132,000 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 15 juil

VERRERIE.—Un grand assortiment de bocaux blancs et verts de bocaux à couvercle, pour fruits blanc ou bouchés en verre, bouteilles blanches et vertes, ... de manufacture avec 5 pour cent d'escompte pour du comptant. H. BONNABEL, 15 jui, Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

CAFE—Fin vert de St-Jago et de la Havane, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 15 juil

MIEL BLANC de la Havane—en barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 24juil

AMANDES—Douces et sans coques, 60 boîtes de 25 livres, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 24juil

EAU-DE-VIE—50 barils vieux Cognac, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 24juil

A VENDRE—Un million de briques de qualité supérieure, que nous livrerons soit à la briqueterie soit en ville, à des prix fixés au-dessous des prix du marché. WYLIE & EGANA, 20, Vieille Levée. 13juil

GUABA en grandes boites, à vendre par S. VALLS, 37, rue Commune. 14ja

PICADURA—9 balles en débarquement du brick Bilsea, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

GRAINES pour oiseaux—10 barils à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—6 boucauts, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

NOIR ANIMAL—60 barils de Philadelphie à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

TABAC POUR PIPE et à chiquer, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

HUILE DE PEPPERMENT—A vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14 ja

AMANDES—Sans coques et à coques tendres, douces et amères, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

CACAO—30 sacs de Guayaquil, en débarquement et à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

CACAO—30 sacs de Para, en débarquement et à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

RIZ DE LA CAROLINE—40 boucauts, à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

FIGUES de Smyrne, à vendre par S. VALLS, 37, Commune.

RAISINS de Smyrne, (Corinthe,) à vendre par S. VALLS, 37, Commune. 14ja

CASSE fraiche en débarquement, tamarins en baril, camphre et sel ammoniac raffiné, etc. etc., à vendre par H BONNABEL, 37 rue Tchoupitoulas, enc. Natchez. 30 juin

EN débarquement—Barre de genièvre en barils; absinthe ou herbe; Hyssope do; mélisse do; graine de coriandre en bouquet; do d'anis en balles; do carvi do; do de cardamome, et à vendre par H. BONNABEL, 37, rue Tchapitoulas. 19 mai

MELASSES—30 barils Muscovado, en débarquement du brick P Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée. 15 juil

CRINS à plâtrer, en boucauts et en sacs, à vendre par JOHN HAYMAN, 78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 24 avril

SUCRE Havane—301 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du P Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 15 juil

GENIEVRE—30 pipes genièvre de Hollande, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St-Louis. 8juil

VIN ROUGE MARSEILLE—300 barriques vin rouge de Marseille, Roussillon et Benicarlo, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO, 11 et 15, St Louis. 8juil

TOILE A VOILE DE COTON, numéros assortis pour tentes, voiles et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 15ja

HUILE de Palma Christi, 1re qualité, en barils, à vendre par H. BONNABEL, 37 Tchoupitoulas. 19 mai

CHAMPAGNE—300 paniers des marques suivantes: Sillery, La Tour, Anges bleus, Anges anciens, Ancre, Cigne, Chanoine et Dagonet, à vendre par E. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, rue St-Louis. 24juil

DIVERS—[illegible]

... magique de Dalley.

... véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boite, la signature du propriétaire "H. DALLEY", écrite à la main. ... de Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Sirop de Daphnine.

de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.

☞ L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité: aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aigue ou chronique. 26juin

Institution de Mme Désvignes,

Rue Bourgogne, entre Douane et Bienville.

ON demande une dame française pour la surveillance, et disposée à loger dans l'établissement. 16 juil

Le docteur P. Vander-Linden,

INSPECTEUR général du corps médical et de hôpitaux militaires de la République Mexicaine a l'honneur d'offrir ses services comme médecin chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale. 23 juin—2 m.

Docteur J. Baron Clemente.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brehien. 21 juin—6m

A Une Assemblée du Bureau de Santé de la Paroisse d'Orléans, qui a eu lieu au Bureau, 96 rue du Canal, le 28 juin 1848.

Il a été résolu que le Bureau de Santé de la Paroisse d'Orléans accepte l'offre faite par M Massey de tenir toujours en main du virus de vaccine frais, qu'il distribuera gratis à MM. les médecins de la Nouvelle Orléans, à sa pharmacie, encoignure Camp et Gravier, et que le secrétaire soit chargé de faire publier cette résolution dans le journal officiel.

1 juillet A. HESTER, Secrétaire.

LES DEUX MONDES.

REVUE INDÉPENDANTE.

"Notre devise sera celle de la République Française,—Liberté, Egalité, Fraternité."

CETTE REVUE, formée in 4to, de 32 pages d'impression, se publie à New-York, et paraît, chaque semaine, douze heures après l'arrivée des steamers d'Europe.

Les romans publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former d'élégans volumes.

Prix de la souscription: Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $6, payables par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire, rue de Chartres, No. 26. 20 juin—3m

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

LE PROCÈS DE JOHN MITCHELL

Et les élections de CASS et TAYLOR

Occupent moins le Public que par le passé; nous appelons son attention sur ce fait que

LE PALAIS No 72, Rue GRAVIER,

SERA fermé sous peu de jours, et que les personnes qui ont besoin de marchandises sèches feront bien de profiter des grands sacrifices que le propriétaire est décidé à faire pour clore ses affaires de saison. Vous êtes invitées à prendre des informations auprès de vos connaissances qui ont économisé de 25 à 30 p. 0/0 sur leurs achats. Depuis quelques temps de nouvelles réductions ont eu lieu, comme on peut le voir par les listes imprimées que l'on distribue au magasin.

KINGS PALACE, 72, rue Gravier à une porte de la rue du Camp. 12juil—6m

BRETELLES—600 douzaines bretelles élastiques, à vendre par PIERRE POUTZ, 92 rue de la Douane. 18 juil

CHAUX—1070 barriques chaux de Thomaston, de Meadow Rock, en déchargement de la barque Convoy, à vendre par JOHN STROUD, 146 rue Commune. 18 juil

EAU DE VIE PALE DE CHAMPAGNE—Venant d'arriver—Un envoi d'eau de vie pâle de champagne marque Maglory, article supérieur, à vendre par RICE & HARKAWAY, 28 rue des Magasins. 29 juil—1m

Graines fraîches de navets.

GARANTIE DE LA RÉCOLTE DE 1848.

LE soussigné vient de recevoir un lot considérable de graines fraîches de navets, récoltée cette année et convenable pour habitation. Wm. DINN, 11 rue Commune. 18 juil

A LOUER, 250 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée. Possession au 1er juillet prochain. A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à J. P. BERCIER & Co, 34, Vieille Levée. 16juin

Pension Française.

TENUE PAR FRANÇOIS FIZAINE, *A Biloxi.*

CET établissement vient d'être réparé et beaucoup agrandi. Les personnes qui désireraient passer l'été à Biloxi, y trouveront réunis les avantages de la ville et de la campagne, ainsi que les vins et les mets les plus exquis.

Prix de la Pension .... $30 par mois
Seconde table $20

8 juil—15

Bons du Théâtre d'Orléans à vendre.

LE Théâtre d'Orléans avec toutes ses dépendances ou devant être vendu le 28 courant, le soussigné offre à vendre: 25 bons de $1000 chaque du dit théâtre. Ces bons portent intérêt. AUG. MOLIER, 90, rue St Louis. 18juil—6f

SARDINES ET SAUMONS A L'HUILE—Nouvellement reçus: 400 boites sardines, de la marque A Gallet & Co; 150 1/4 do do do; 100 1/2 do do do; 50 do saumons à l'huile; 20 do do do. A vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

VIN ROUGE en caisses—150 caisses vin rouge ordinaire, St-Estèphe, St-Julien; 300 caisses vin rouge ordinaire, St-Julien; 30 do vin blanc Haut-Sauterne; 20 barriques vin rouge St-Julien; 30 do do Pauillac Médoc, vieux; 15 barils vin blanc Haut-Sauterne, vieux; 40 caisses vin Muscat. A vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale. 20juil

EAU DE VIE—12 demi pipes cognac J. J. Dupuy, de preuve, 12 do do do de J. Duménieu & Co, 2 demi do de Seignette, demi preuve, 3 quarts do de Castillon, vieux, 1re preuve. A vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale. 20juil

FRUITS A L'EAU DE VIE—Abricots, prunes, poires en paniers de litre et demi litre. Cerises à l'eau de vie, de Champion et de Moutiny La Rochelle; bouteilles vides de 22 et 24 onces, bouchons surfins longs, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale. 20juil

EN débarquement du navire Chs. Carroll—300 caisses savon Winchester, No. 1, 40 et 60 lbs; 20 do do de extra, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 rue St-Louis. 16 juil

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA.

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes empreintes par les bouteilles représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. P. BERCIER & Co, 34, rue de la Vieille Levée. 16 ja

CHAUX DE MARBRE—700 brs chaux de marbre Philadelphia, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 78, Poydras et 11 bâtisses Marigny, 3e m.

CRINS POUR PLATRIER—600 barils et sacs, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, Poydras, et 11, Magasins rouges, 3e m. 28ja

RAISINS—2000 sacs raisins, à vendre par JOHN HAYMAN & CO, 78, Poydras, et 11, Magasins rouges. 3e m.

A VENDRE en débarquement du navire l'Océan, venant de Bordeaux, 30 barriques vin St-Julien, Médoc. 30 barils vin blanc Haut Sauterne. N. DUDOUYT, 13, Toulouse. 22 juin

Avis aux Habitans et Négocians.

M. ZOE GRANIER Fils, de Montpellier, a l'honneur de prévenir les habitants et les négociants de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il a encore perfectionné la fabrication de ses couvertures de laine, que sa fabrique est en pleine activité, et que ses agents recevront de bonne heure des approvisionnements importants et suivis chez H. DE GORE & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 21 juin

500 balles de couvertures 3 points, qualité supérieure, à vendre par H. DE GORE & RIFFLARD, 21, rue des Magasins. 21 juin

VIEUX COGNAC très supérieur, ayant droit au drawback, 20 quarts et 10 huitièmes pipes de la marque Pinet, Castillon & Co, en débarquement du navire Caro, à vendre par F. JORDY, No. 10, rue Conti. 21ja—10f

MOUCHOIRS DE MADRAS et de Venteapolam, nouveaux patrons—10 caisses venant d'arriver et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 60, rue Commune. 21ja—6

VIN BLANC Haut Sauterne—30 barils en débarquement du navire Cato, de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 24, rue Vieille Levée. 21ja

VIN ROUGE SUPERIEUR—6 tierçons vin de Médoc, en débarquement du navire Cato, de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 24, Vieille Levée. 21ja

M. J. E. FELS n'étant plus employé par moi depuis le 10 juin, je préviens les personnes liées d'affaires avec moi, de ne lui payer aucun compte qu'il pourrait leur présenter en mon nom, sous quelque prétexte que ce fut. A. PAVILLIER, 90, rue St-Louis au premier. 13 jn—15

Révolution de 1848.

HISTOIRE RÉPUBLICAINE illustrée de la Révolution de 1848, ou recueil authentique, anecdotique des glorieuses journées (22, 23 et 24 février) immortalisées par la victoire du peuple. En vente à la librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres. 15mai

LA Société existant ci-devant entre les soussignés, en cette ville, sous la raison de GARTHWAITE, PAYAN & Co. est dissoute de ce jour par consentement mutuel. Le nom de la Société ne sera employé que pour la liquidation.

J. C. GARTHWAITE,
THOMAS C. PAYAN,
HENRY C. DABOT,
E. D. CRANE.

Nlle-Orléans, 1er juin 1848.

Les soussignés ont contracté une société sous les noms et la raison de Thomas C. Payan & Co en cette ville, et sous ceux de Crane, Payan & Co. à Newark (New-Jersey) ils se chargeront comme ci-devant de la confection de la vente, en gros et en détail, d'habillements pour hommes, dans leur No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée, bâtiment Paulding.

THOMAS C. PAYAN,
E. D. CRANE,
JOHN C. LITTELL.

Nlle-Orléans, 1er juin 1848.

THOMAS C. PAYAN & CO. Manufacturiers et Marchands en gros et en détail, d'habillements, No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée. ... [illegible]